

Ouverture de la séance à  
20h30

**Conseillers présents :**

Martine AMESLANT -  
Philippe ANDRÉ - Jean-  
Pierre BRAUD - Axel  
BONHOMME - Sébastien  
BROUSSARD - Yannick  
FABRE - Patrick FRAISSE -  
Mireille GARDES SAINT-  
PAUL - Robert HEUZÉ -  
Philippe LASSEYTE -  
Nicolas LOUBIER - Kevin  
RANC - Liliane REBOUL -  
Claude SOLIGNAC

**Excusée non représentée :**

Anne-Marie DUMAS

**Excusés représentés :**

Marie-Christine AUJOULAT  
représentée par Jean-Pierre  
BRAUD - Sonia  
CHATEAUNEUF par Mireille  
GARDES SAINT PAUL -  
Christophe PIGNOL  
représenté par Claude  
SOLIGNAC.

**Secrétaire de séance :**

Robert HEUZÉ

Fin de séance :

23H15

# Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2022

## Table des matières

### Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

M le maire demande l'accord des membres de l'assemblée pour l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Renouvellement des baux des parcelles appartenant au CCAS. Cette demande est acceptée.

Désignation d'un secrétaire de séance

### 1-1 Approbation Compte de gestion 2021 - BP commune :

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2021 de la commune

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Excédent reporté	0.00	0.00	0.00
	Réalisations	599 520.76	716 167.53	1 315 688.29
	<b>Total</b>	<b>599 520.76</b>	<b>716 167.53</b>	<b>1 315 688.29</b>
<b>Dépenses</b>	Déficit reporté	182 404.37	0.00	182 404.37
	Réalisations	535 702.85	527 783.71	1 063 486.56
	<b>Total</b>	<b>718 107.22</b>	<b>527 783.71</b>	<b>1 245 890.93</b>
<b>Résultat propre de l'exercice</b>		<b>63 817.91</b>	<b>188 383.82</b>	<b>252 201.73</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>- 118 586.46</b>	<b>188 383.82</b>	<b>69 797.36</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte de gestion présenté.

\*\*\*\*\*

### 1-2 Approbation du compte administratif 2021 de la commune :

M. Claude SOLIGNAC, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	1 217 653.69	690 741.99	1 908 395.68
Excédent reporté	0.00	0.00	0.00
Réalisations	599 520.76	716 167.53	1 315 688.29
<b>Total</b>	<b>599 520.76</b>	<b>716 167.53</b>	<b>1 315 688.29</b>
Restes à réaliser	191 708.00	0.00	191 708.00
<b>Dépenses</b>	1 217 653.69	690 741.99	1 908 395.68
Déficit reporté	- 182 404.37	0.00	- 182 404.67
Réalisations	535 702.85	527 783.71	1 063 486.56
<b>Total</b>	<b>718 107.22</b>	<b>527 783.71</b>	<b>1 245 790.93</b>
Restes à réaliser	82 066.38	0.00	82 066.38
Résultat propre de l'exercice	63 817.91	188 383.82	252 201.73
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 8 944.84</b>	<b>188 383.82</b>	<b>179 438.98</b>

Le résultat brut global de clôture 2021 du budget principal est donc de 179 438.98 €

Après avoir entendu en séance le rapport, Mireille GARDES SAINT PAUL, présidente de séance, M. le maire ayant quitté la séance,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021.**

\*\*\*\*\*

## 1-3 Approbation Compte de gestion 2021 - BP Eau et assainissement

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2021 du budget eau et assainissement :

Budget annexe eau et assainissement		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Excédent reporté	284 104.10	13 926.43	298 030.53
	Réalisations	507 463.29	292 595.61	800 058.90
	<b>Total</b>	<b>791 567.39</b>	<b>306 522.04</b>	<b>1 098 089.43</b>
<b>Dépenses</b>	Déficit reporté	0.00	0.00	0.00
	Réalisations	802 765.37	107 568.53	910 333.90
	<b>Total</b>	<b>802 765.37</b>	<b>107 568.53</b>	<b>910 333.90</b>
<b>Résultat propre de l'exercice</b>		- 295 302.08	185 027.08	- 110 275.00
<b>Résultat de clôture</b>		- <b>11 197.98</b>	<b>198 953.51</b>	<b>187 755.53</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte de gestion présenté.**

\*\*\*\*\*

## 1-4 Approbation du compte administratif 2021 Eau et assainissement :

Budget eau et assainissement		Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	Excédent reporté	284 104.10	13 926.43	298 030.53
	Réalisations	507 463.29	292 595.61	800 058.90
	<b>Total</b>	<b>791 567.39</b>	<b>306 522.04</b>	<b>1 098 089.43</b>
<b>Restes à réaliser</b>		0.00	0.00	0.00
<b>Dépenses</b>	Déficit reporté	0.00	0.00	0.00
	Réalisations	802 765.37	107 568.53	910 333.90
	<b>Total</b>	<b>802 765.37</b>	<b>107 568.53</b>	<b>910 333.90</b>
<b>Restes à réaliser</b>		0.00	0.00	0.00
<b>Résultat propre de l'exercice</b>		- 295 302.08	185 027.08	- 110 275.00
<b>Résultat de clôture</b>		- <b>11 197.98</b>	<b>198 953.51</b>	<b>187 755.53</b>

Le résultat brut global de clôture 2021 du budget eau et assainissement est de 187 755.53€.

Après avoir entendu en séance le rapport, Mme Mireille GARDES SAINT PAUL, présidente de séance, M. le maire ayant quitté la séance :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'eau et assainissement.**

\*\*\*\*\*

## 1-5 Contrats territoriaux 2022-2025 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal**

**APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Montant subvention sollicitée	Année de commencement des travaux
Régularisation des captages de Maschambaud	59 781.00	14 261.00	2022
Rénovation et mises aux normes énergétiques du bâtiment de la mairie de Saint Symphorien	39 000.00€	5 100.00	2022
Aménagement du village de Chams- mise aux normes assainissement	526 050.00	A négocier	2023
Aménagement du village de Chams- restructuration réseau eau potable	91 200.00	45 600.00	2023
Aménagement du village de Chams	392 723.00	157090.00	2025
Aménagement des places du village de Chambon le Château	393 050.00	144 104.00	2023
Voirie communale	156 000.00	62 400.00	2022-2025

**PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.**  
**S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.**  
**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

\*\*\*\*\*

**1-6 Programme de voirie 2022 :**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les contrats territoriaux 2022-2025 sont en cours de négociation et en attente de signature.

Pour l'année 2022, les projets de travaux de voirie communale sont prévus à hauteur de 137 826.00€ TTC, soit 114 855 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

**APPROUVE le programme de voirie communale 2022 pour un montant prévisionnel de 114 855.00 € HT.**

**SOLLICITE le Conseil départemental à hauteur de 45 942.00 €, soit 40% du montant HT, comme défini dans le contrat territorial – Voirie communale 2022-2025.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

\*\*\*\*\*

**1-7 Projet de mise en place d'une cabine de téléconsultation :**

M. le Maire se dit toujours préoccupé par l'absence de médecin sur le secteur et s'interroge à nouveau sur l'installation d'un système de téléconsultation.

Suite à la présentation d'une cabine ou d'une borne de télé-médecine par la société MEDADOM à un groupe d'élus ( Mme GARDES SAINT-PAUL, Mme AMESLANT, M. BRAUD), M. Le Maire, après avis de la pharmacienne, présente au conseil municipal la possibilité de l'installation de cette cabine sur le village:

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal**

**APPROUVE la mise en place du système de téléconsultation**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.**

\*\*\*\*\*

**1-8 Demande d'autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur le bourg de Chambon le Château et afin de sécuriser les paiements dans les délais requis au cas où la commune ne disposerait pas de liquidité suffisante en trésorerie, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRÉDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Montant Plafond : **300 000.00€**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie.**

\*\*\*\*\*

**1-9 Demande de local par l'association communale de chasse du secteur de Chambon le Château :**

Par courrier du 08 février 2022, l'association communale de chasse de Chambon le Château sollicite un local destiné à leurs activités ( réunions, atelier de découpe de gibier, conservation de la venaison) aux normes sanitaires en vigueur.

M. le Maire, propose aux membres du conseil de leur mettre à disposition une partie ( environ 50m<sup>2</sup>) de l'ancien garage des services techniques municipaux situé place du couvent

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise M. le Maire à mettre à disposition de l'association de chasse de Chambon le Château une partie de l'ancien garage des services techniques situé place du couvent.**

---

## 2 Questions diverses :

**2-1 Adressage :** M. le maire rappelle que la mise en place de la numérotation et nomination des voies communales est obligatoire, il propose de créer une commission composée afin de travailler sur la dénomination des rues dans chaque village.

**2-2 Commémoration du 19 mars 1962 :** M. le Maire informe l'assemblée que la FNACA du secteur de Grandrieu a proposé d'organiser la commémoration à Chambon le Château, elle aura lieu le dimanche 20 mars.

**2-3 Soutien à l'Ukraine :** Le conseil municipal propose de mettre à disposition 2 logements, 1 situé à Saint Symphorien et 1 au Chambon pour les réfugiés ukrainiens.

**2-4 Cloches de Ancette et de Verrières :** Mme Mireille GARDES SAINT PAUL signale au conseil municipal que la cloche installée sur le village d'Ancette aurait besoin de réparations, M. Philippe ANDRE précise à son tour que celle de Verrières aurait également besoin de la réparation du support sur lequel elle est posée.